

**Subject: Financial Statements for In-House Solid Waste Collection – External Audit Results**

**File Number: ACS2024-PWD-SWS-0001**

**Report to the Environment and Climate Change on Committee 19 March 2024  
and Council 3 April 2024**

**Submitted on March 8, 2024 by Alain Gonthier, General Manager, Public Works**

**Contact Person: Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services, Public Works**

**613-250-2424 x20992 / Shelley.McDonald@ottawa.ca**

**Ward: Citywide**

**Objet : États financiers pour la collecte internalisée des déchets solides–  
Résultats de la vérification externe**

**Dossier : ACS2024-PWD-SWS-0001**

**Rapport au Comité de l'environnement et du changement climatique le 19 mars  
2024**

**et au Conseil le 3 avril 2024**

**Soumis le 8 mars 2024 par Alain Gonthier, directeur général, Direction générale  
des travaux publics**

**Personne-ressource : Shelley McDonald, directrice, Services de déchets solides,  
Direction générale des travaux publics**

**613-250-2424 x20992 / Shelley.McDonald@ottawa.ca**

**Quartier : À l'échelle de la ville**

## REPORT RECOMMENDATIONS

**That the Environment and Climate Change Committee recommend Council receive this report for information.**

## RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil de prendre connaissance de ce rapport pour information.**

## CONTEXTE

Le 15 novembre 2011, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé l'attribution, au Groupe interne de collecte des déchets, d'un contrat de collecte de six ans et demi pour la zone C3 (cœur urbain) dans le cadre du [rapport](#) sur les services de collecte des déchets en bordure de rue (appel d'offres n° RFT01811-91027-T01). En outre, le Conseil municipal a donné son approbation pour que la Ville (le « Groupe interne de collecte des déchets ») puisse déposer des offres pour les quatre autres zones de collecte, en restreignant à deux le nombre maximum de zones supplémentaires à lui attribuer. Le Groupe interne de collecte des déchets s'est soumis au principe de la concurrence dirigée selon un processus qui a été surveillé par un commissaire à l'équité et à l'issue duquel on lui a attribué la zone C5 (secteur est), puisqu'il avait déposé l'offre la moins-disante.

Dans l'attribution des contrats des zones C3 et C5 au Groupe interne de collecte des déchets, le Conseil a aussi donné la consigne suivante :

« Que le Conseil exige la vérification annuelle des dépenses pour les travaux attribués à la Ville, qu'il oblige à déposer un rapport annuel d'information à caractère qualitatif et quantitatif relativement à ce programme, comme l'a suggéré le vérificateur interne de la Ville, et que ces rapports suivent le processus habituel du Comité. »

Le 24 avril 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le [rapport](#) sur le Renouvellement des contrats de collecte des déchets en bordure de rue, qui a pour effet de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics le pouvoir de négocier, de finaliser et de signer un contrat à court terme de trois ans pour la collecte des déchets en bordure de rue avec chacun des fournisseurs existants de services de collecte en bordure de rue, dont le Groupe interne de collecte des déchets,

conformément à l'alinéa 22(1)(d) du *Règlement sur les approvisionnements* ([Règlement n° 2000-50](#)). Ces contrats prorogés ont été attribués aux fournisseurs de services actuels selon des clauses et des conditions comparables à celles des contrats existants, afin d'assurer les services de collecte en bordure de rue dans les cinq zones.

Dans ce rapport, nous présentons les états financiers vérifiés de la troisième année de la prorogation de trois ans, soit la période de 12 mois comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 31 mai 2023, ainsi que le rapport sur le rendement de la Direction générale. Ces états financiers et ce rapport sur le rendement relèvent de la compétence de la direction. Les responsabilités du vérificateur sont exposées dans chaque section.

Depuis que le contrat a été prorogé pour trois ans, en 2019, le Conseil municipal a approuvé la négociation d'une nouvelle prorogation à court terme de trois ans du contrat de collecte actuel, qui doit désormais arriver à expiration le 29 mars 2026. Si on a recommandé de proroger le contrat actuel au lieu de lancer un nouveau contrat à long terme, c'est pour veiller à ce que les services de collecte en bordure de rue offerts aux résidents continuent d'être assurés sans interruption à l'heure où la Ville mène la transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs, en continuant de communiquer et de maîtriser plusieurs risques opérationnels et financiers exposés dans le [rapport](#) sur la Stratégie pour la passation du marché public de collecte des déchets résidentiels en bordure de rue, approuvé par le Conseil municipal le 7 juillet 2021 et, à une époque très récente, dans le [rapport](#) de la Mise à jour sur la transition du Programme provincial de boîtes bleues, approuvé par le Conseil municipal le 14 juin 2023.

## **ANALYSE**

### **Résultats financiers**

La méthodologie à laquelle la direction a fait appel pour préparer les états financiers cadre avec le Protocole de la concurrence dirigée et avec le Rapport sur les coûts incrémentiels du vérificateur interne, approuvés par le Conseil régional le 27 mai 1998 et le 8 septembre 1998 respectivement. Dans la préparation des états financiers sur les services internes de collecte, on fait appel à quatre concepts fondamentaux :

1. l'activité est « permanente »;
2. il s'agit d'un contrat unitaire;
3. les dépenses et les recettes sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice;
4. il est tenu compte de tous les coûts incrémentiels.

L'État des résultats du Groupe interne de collecte des déchets porte sur la période de 12 mois terminée le 31 mai 2023 et a été vérifié par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. La mission de vérification de ce cabinet a été structurée conformément aux normes de vérification généralement reconnues afin de donner l'assurance raisonnable, plutôt qu'absolue, que les états financiers ne comportent pas de fausses déclarations importantes. Ce cabinet de vérification a rendu une opinion sans réserve sur les états financiers. L'État des résultats et le Rapport du vérificateur sont reproduits dans les pièces 1 et 2.

L'excédent cumulatif de 4 503 662 \$ est dû à l'augmentation du nombre d'habitations recevant le service (augmentation des recettes) et à des coûts de parc de véhicules plus faibles que prévu, liés plus précisément à l'entretien, aux réparations et aux pneus. L'excédent cumulatif de l'année 1 était de 2 579 940 \$, comme indiqué dans les états financiers de 2021 pour la collecte interne des déchets solides selon le [rapport](#) sur les résultats de la vérification externe. L'excédent cumulatif de l'année 2 était de 2 262 701 \$, comme indiqué dans les états financiers de 2023 pour la collecte interne des déchets solides selon le [rapport](#) sur les résultats de la vérification externe. Les excédents de l'année 1 et de l'année 2 étaient le résultat de la baisse des coûts du parc de véhicules. Une fois ces excédents combinés, ils totalisent 9 346 303 \$ pour les années 1, 2 et 3.

Dans le [rapport](#) de 2019 sur le renouvellement des contrats de collecte des déchets solides en bordure de rue, on fait observer que la Ville a fait l'acquisition de 19 nouveaux véhicules de collecte, ce qui a permis d'éviter d'avoir à engager des coûts énormes dans la réparation et l'entretien des véhicules. Les contrats de trois ans qui ont été prorogés comportaient aussi des hausses des coûts du parc automobile en prévision des impératifs des années 2 et 3 des contrats notamment en raison des véhicules de modèles plus récents arrivés au terme de la durée de leur garantie. Le personnel s'est inspiré des leçons apprises dans le cadre des contrats attribués auparavant pour mettre au point les offres à déposer pour la prorogation de trois ans des contrats et a donc augmenté les prix proposés.

### **Demandes de services**

En plus de produire l'État des résultats vérifié pour le Groupe interne de collecte des déchets, la direction a fait la synthèse des demandes de services adressées au Centre d'appels 3-1-1 et déposées sur le site [ottawa.ca](http://ottawa.ca) pour les deux zones confiées au Groupe interne de collecte des déchets et pour les zones servies par des entrepreneurs.

Lorsqu'un résident soumet une demande, on crée un bon de travail, que l'on fait suivre au fournisseur de services compétent pour examen et suite à donner. Les problèmes sont gérés individuellement, et le personnel des Services des déchets solides travaille en étroite collaboration avec les entrepreneurs dans les cas nécessaires.

**Tableau 1 – Demandes de services pour la collecte des déchets solides dans l'année 3 (du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023) de la prorogation de trois ans des contrats**

Type de demande	Groupe interne de collecte des déchets (zones C3 et C5)	Part en % du total de la Ville	Services de collecte externalisés (zones C1, C2 et C4)	Part en % du total de la Ville	Total de la Ville
Collecte des déchets	1 779	39 %	2 798	61 %	4 577
Collecte des bacs noirs	1 698	40 %	2 566	60 %	4 264
Collecte des bacs bleus	1 691	36 %	3 014	64 %	4 705
Collecte des matières organiques et des résidus de jardinage	6 115	40 %	9 330	60 %	15 445
Nombre total de demandes de services par an	11 283	39 %	17 708	61 %	28 991
Ménages	113 950	37 %	191 829	63 %	305 779
Moyenne des demandes de services hebdomadaires par tranche de 1 000 ménages	1,90	-	1,78	-	1,82

Dans l'année 3 de cette prorogation de trois ans, la Ville a reçu, pour les zones C3 et C5, une moyenne hebdomadaire de 1,90 appel par tranche de 1 000 ménages, ce qui représente 39 % de l'ensemble des appels reçus. Pour les zones C1, C2 et C4, qui sont servies par des entrepreneurs, la Ville a reçu une moyenne hebdomadaire de 1,78 appel par tranche de 1 000 ménages, ce qui représente 61 % de l'ensemble des appels

reçus. Comme dans les années précédentes, la majorité des demandes de services déposées portent sur le remplacement des bacs bleus, noirs ou verts.

Pendant l'élaboration du rapport de cette année, on a constaté un écart dans les calculs du dénombrement des habitations pour l'année 2. Le tableau 1 de la pièce 3 fait état du dénombrement révisé des habitations et des résultats des demandes de services de l'année 2 et comprend une comparaison pour l'ensemble des résultats des demandes de service du contrat à court terme de trois ans.

### **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Aucune répercussion financière n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Aucune répercussion juridique n'est associée à la réception du présent rapport par le Comité et le Conseil.

### **COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER**

Il s'agit d'un rapport concernant l'ensemble de la Ville.

### **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Sans objet

### **CONSULTATIONS**

Aucune consultation publique n'a eu lieu au sujet du présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Aucune répercussion en matière d'accessibilité n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Sans objet

### **RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES**

Aucune répercussion sur l'environnement n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LE GENRE ET L'ÉQUITÉ**

Aucune répercussion sur les Autochtones, le genre et l'équité n'est associée au présent

rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES**

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée au présent rapport.

### **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Sans objet

### **PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Pièce 1 : État des résultats, Ville d'Ottawa, Groupe interne de collecte des déchets – zone 3

Pièce 2 : État des résultats, Ville d'Ottawa, Groupe interne de collecte des déchets – zone 5

Pièce 3 : Demandes de service pour la collecte des déchets solides, années 1, 2 et 3 de la prorogation de trois ans du contrat (du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2023)

### **SUITE À DONNER**

Rapport transmis pour information dans le cadre des contrats de collecte des Services des déchets solides : Pouvoirs internes d'attribution de contrats – [Rapport](#) sur la concurrence dirigée.